



## Fonds pour l'environnement mondial

GEF/C.35/2  
2 juin 2009

---

Conseil du FEM  
22-24 juin 2009

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

1. Monique Barbut, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvrira la réunion.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

2. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses membres. En vertu de ce même paragraphe, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires. Mme Jan Henderson représentant le groupe de pays comprenant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée, a présidé la dernière réunion.
3. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 3 « Adoption de l'ordre du jour », 4 « Allocutions des Secrétaires exécutifs des Conventions », 5 « Relations avec les instances des Conventions », 6 « Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie », 7 « Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2009) et réponse de la direction », 8 « Examen paritaire du travail d'évaluation du FEM », 9 « Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation », 10 « Reconduction du directeur du Bureau de l'évaluation », 11 « Normes fiduciaires applicables par les Entités d'exécution du FEM », 13 « Approbation du Mémorandum d'accord entre le Conseil du FEM et la Réunion des parties au Protocole de Kyoto : Services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation », 16 « Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10 », et 18 « Recommandations concernant les modalités de nomination, de reconduction et d'évaluation de la performance pour certains postes ».
4. Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 20 « Questions diverses » et 21 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.
5. La directrice générale et présidente du Fonds dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

6. Tous les membres du Conseil ont reçu un *ordre du jour provisoire*, pour examen, sous la cote GEF/C.35/1/Rev.2.
7. *Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

ALLOCUTIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS  
DES CONVENTIONS

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

8. Le représentant du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques rendra compte de la quatorzième Conférence des parties à la CCNUCC et de la quatrième réunion des parties au Protocole de Kyoto, ainsi que de la préparation de la quinzième Conférence des parties à la CCNUCC et de la cinquième réunion des parties au Protocole de Kyoto ; et le représentant du Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants rendra compte de la quatrième Conférence des parties à cet instrument.
9. Le chef du Secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation fera la synthèse des points décidés lors de la récente réunion des parties au Protocole de Kyoto concernant le Fonds pour l'adaptation et des activités menées par le Conseil du Fonds pour l'adaptation depuis la dernière réunion du Conseil du FEM.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

RELATIONS AVEC LES INSTANCES DES CONVENTIONS

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

10. Le document GEF/C.35/3/Rev.1, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, rend compte d'éléments nouveaux intéressant le FEM intervenus depuis la réunion du Conseil en novembre 2008 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que d'autres conventions et institutions intéressant particulièrement le FEM.

11. *Le Conseil est invité à examiner le rapport et les activités envisagées pour donner suite aux directives et décisions approuvées par les Conférences des parties aux conventions internationales sur l'environnement.*

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE CONSULTATIF  
POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE  
(Travaux dirigés par le président de séance)

12. Le document GEF/C.35/13, intitulé *Recommandations visant à mieux prendre en compte les aspects scientifiques et techniques dans les opérations du FEM*, présenté par le président du Groupe consultatif pour la science et la technologie, fournit les recommandations du Groupe visant à mieux prendre en compte les aspects scientifiques et technologiques dans les opérations du FEM. Le président du STAP présentera au Conseil les travaux et les recommandations du Groupe, et il évoquera également les documents d'information présentés et le programme de travail envisagé pour l'exercice 10 qui fait l'objet du document GEF/C.35/Inf.11.
13. *Le Conseil est invité à examiner le document GEF/C.35/13, intitulé Recommandations visant à mieux prendre en compte les aspects scientifiques et techniques dans les opérations du FEM, et à entériner les recommandations du STAP formulées à son intention. Le Conseil est également invité à donner son avis sur le rapport et le projet de programme de travail de l'exercice 10 du Groupe consultatif pour la science et la technologie, et à donner au Groupe les directives voulues.*

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU ANNUEL DES EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS (2009) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION  
(Travaux dirigés par le président de séance)

14. Le document GEF/ME/C.35/1, intitulé *Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2009)*, présenté par le directeur du Bureau de l'évaluation du FEM, fournit un récapitulatif des conclusions et recommandations résultant des examens de portefeuilles-pays finalisés depuis le compte rendu précédent et portant sur le Cameroun, l'Égypte et la Syrie.
15. Le document GEF/ME/C.35/2, intitulé *Management Response to the Annual Country Portfolio Evaluation Report – 2009*, préparé par le Secrétariat et les Entités d'exécution, fournit la réponse de la direction du FEM à l'examen réalisé par le Bureau.
16. *Le Conseil est invité à examiner les deux documents et à approuver la décision recommandée, qui tient compte de la*

*réponse de la direction du FEM, et à prendre note des trois documents d'information portant sur chacun des examens de portefeuilles-pays et des réponses des pays qui y sont fournies.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN PARITAIRE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION DU FEM  
*(Travaux dirigés par le président de séance)*

17. Le document GEF/ME/C.35/3, intitulé *Examen paritaire du travail d'évaluation du FEM*, sera présenté par Mme Caroline Heider, directrice du Bureau de l'évaluation du Programme alimentaire mondial, au nom du Groupe d'examen paritaire. Le directeur du Bureau de l'évaluation du FEM et un représentant du Secrétariat présenteront les réponses de leurs organes.
18. *Le Conseil est invité à examiner l'Examen paritaire du travail d'évaluation du FEM et à approuver la décision recommandée, qui tient compte des réponses du Bureau de l'évaluation et du Secrétariat.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME DE TRAVAIL QUADRIENNAL ET BUDGET  
DE L'EXERCICE 10 DU BUREAU DE L'ÉVALUATION DU FEM  
*(Travaux dirigés par le président de séance)*

19. Le document GEF/ME/C.35/4/Rev.1, intitulé *Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation*, préparé par le Bureau de l'évaluation, présente un projet de budget détaillé pour l'exercice 10, année de la finalisation du quatrième bilan global, et un avant-projet de budget pour les quatre prochaines années.
20. *Le Conseil est invité à examiner le document et à donner son avis. Il sera invité à se prononcer sur ce programme d'activité et ce budget dans le cadre du point 16 de l'ordre du jour.*

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

RECONDUCTION DU DIRECTEUR DU BUREAU  
DE L'ÉVALUATION  
*(Travaux dirigés par le président de séance)*

21. En mai 2004, le directeur de l'évaluation a été nommé par le Conseil du FEM pour un mandat de cinq ans reconductible une (seule) fois pour la même durée. Le mandat du directeur actuellement en fonction s'achèvera en septembre.

22. *Le Conseil est invité à approuver sa reconduction ou à se prononcer sur la marche à suivre dans le cas contraire.*

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR**

**NORMES FIDUCIAIRES APPLICABLES PAR LES ENTITÉS  
D'EXÉCUTION DU FEM  
(Travaux dirigés par le président de séance)**

23. Le document GEF/C.35/5, intitulé *Point sur l'application des normes fiduciaires minimales par les Entités d'exécution du FEM*, fournit un examen par un consultant des progrès accomplis par les Entités d'exécution vers l'adoption des normes fiduciaires minimales du FEM. Cet examen se fonde sur les rapports établis par les Entités d'exécution sur l'adoption en leur sein des normes fiduciaires minimales recommandées par le FEM. Ces rapports sont présentés dans le document GEF/C.31/6, intitulé *Normes fiduciaires minimales recommandées pour les Agents et Organismes d'exécution du FEM*.
24. *Le Conseil est invité à examiner le document GEF/C.35/5 et à approuver la décision recommandée, qui demande à chacune des Entités d'exécution qui n'appliquent pas encore entièrement les normes fiduciaires minimales à fournir annuellement au Conseil des renseignements sur les mesures prises pour adopter ces normes, et qui charge le Secrétariat de gérer un processus d'examen périodique des normes entrepris par une tierce partie.*

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR**

**SYSTÈME TRANSPARENT D'ALLOCATION DES RESSOURCES  
APPLICABLE PENDANT FEM-5  
(Travaux dirigés par la DG)**

25. Le document GEF/C.35/4.Rev.1, intitulé *Scénarios et formules envisageables pour un « Système transparent d'allocation des ressources » applicable pendant FEM-5 (Version révisée)*, présente les solutions possibles pour améliorer le système d'allocation des ressources du FEM.
26. *Le Conseil est invité à examiner les Scénarios et formules envisageables pour un « Système transparent d'allocation des ressources » applicable pendant FEM-5 (Version révisée) et à se prononcer sur les améliorations particulières à apporter au système d'allocation des ressources, et sur le travail supplémentaire que le Secrétariat doit entreprendre à l'appui d'un examen approfondi des améliorations complémentaires qui pourraient être apportées.*

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU MÉMORANDUM D'ACCORD  
ENTRE LE CONSEIL DU FEM ET LA RÉUNION DES PARTIES  
AU PROTOCOLE DE KYOTO : SERVICES DE SECRÉTARIAT**

À L'APPUI DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION  
(Travaux dirigés par le président de séance)

27. Le document GEF/C.35/6, intitulé *Note sur le Mémoire d'accord entre la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial : Services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation*, rend compte du projet de mémorandum permettant au FEM de fournir des services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
28. *Le Conseil est invité à examiner le document et à approuver le Mémoire d'accord qui y est joint.*

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉAFFECTATION DU SOLDE DES RESSOURCES DE FEM-4  
(Travaux dirigés par la DG)

29. Le document GEF/C.35/12, intitulé *Réaffectation du solde des ressources de FEM-4*, recommande de réaffecter le solde prévu des ressources de FEM-4.
30. *Le Conseil est invité à examiner le document et à charger le Secrétariat d'allouer le solde des ressources de FEM-4 conformément aux principes qui y sont énoncés, procédant à des ajustements, en tant que de besoin, à la lumière des estimations périodiques du solde des ressources disponibles effectuées par l'Administrateur.*

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME DE TRAVAIL  
(Travaux dirigés par la DG)

31. Le document GEF/C.35/7, intitulé *Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil du FEM*, présente les plateformes-cadres et les projets dont l'approbation est recommandée par la DG au Conseil. Il s'agit du onzième programme de travail soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil depuis que FEM-4 a démarré et que le Dispositif d'allocation des ressources est entré en vigueur pour les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Le financement par la Caisse du FEM demandé pour ce programme de travail est de 248,84 millions de dollars.
32. *Le Conseil est invité à examiner le projet de programme de travail et à l'approuver en vue de son développement ultérieur.*

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

PLAN D'ACTIVITÉ ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DE L'EXERCICE 10

*(Travaux dirigés par le président de séance)*

33. Le document GEF/C.35/8, intitulé *Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10*, décrit l'état d'avancement de la préparation et de la mise en œuvre des politiques arrêtées ou envisagées à la dernière année de FEM-4 (exercices 07-10).
34. *Le Conseil est invité à examiner le plan d'activité et le budget de fonctionnement de l'exercice 10 et à prendre note de la suite donnée aux Recommandations pratiques de FEM-4 et de l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de programmation pour FEM-4.*
35. *Le Conseil est également invité à approuver le budget de fonctionnement de l'exercice 10 du Secrétariat, du Bureau de l'évaluation, du STAP et de l'Administrateur.*
36. *Le Conseil est en outre invité à approuver le programme de travail du Bureau de l'évaluation, examiné dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour et présenté dans le document GEF/ME/C.35/4.Rev.1, intitulé Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation.*

**POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR**

FONDS FIDUCIAIRE DU FEM À L'APPUI DE CERTAINES  
PLATEFORMES-CADRES DE FEM-4  
*(Travaux dirigés par la DG)*

37. Le document GEF/C.35/10, intitulé *Solutions envisageables pour renforcer l'aide financière à l'appui de certaines plateformes-cadres de FEM-4*, justifie le bien-fondé d'un fonds fiduciaire à l'appui de trois plateformes-cadres approuvées par le Conseil, en recommande le mode de fonctionnement et invite le Conseil à en approuver la création.
38. *Le Conseil est invité à examiner le document et à approuver l'établissement d'un nouveau fonds fiduciaire à durée déterminée à l'appui de plateformes-cadres tel que décrit dans le document.*

**POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR**

RECOMMANDATIONS APPLICABLES AUX MODALITÉS  
DE NOMINATION, DE RECONDUCTION ET D'ÉVALUATION  
DE LA PERFORMANCE POUR CERTAINS POSTES  
*(Travaux dirigés par le président de séance)*

39. Le document GEF/C.35/9, intitulé *Recommandations applicables aux modalités de nomination, de reconduction et d'évaluation de la performance pour certains postes*, recommande des modalités de nomination et de reconduction du directeur général et président



du FEM et du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM, et des modalités d'évaluation de la performance pour ces deux postes.

40. *Le Conseil est invité à examiner le document et à approuver les modalités qui y sont recommandées.*

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR                      **ORGANISATION DE LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE DU FEM**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

41. Le document GEF/C.35/11, intitulé *Note sur l'organisation de la quatrième Assemblée du FEM*, présente au Conseil l'état d'avancement de la préparation de la quatrième Assemblée du FEM, notamment de l'établissement du Mémoire d'accord signé par les ministres uruguayens des Affaires étrangères et de l'Habitat, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, la DG du FEM et le vice-président par intérim de la BIRD en charge des financements concessionnels et des partenariats mondiaux. Cette note propose les dates du 24 au 28 mai 2010 pour la tenue de l'Assemblée.
42. *Le Conseil est invité à examiner la note et à approuver les dates proposées pour la prochaine Assemblée du FEM.*

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR                      **QUESTIONS DIVERSES**  
*(Travaux codirigés)*

43. Les membres du Conseil et les présidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR                      **COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS**  
*(Travaux codirigés)*

44. Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

## HORAIRE PROVISOIRE

***Lundi 22 juin 2009***

*Matin*

09 h 00 – 10 h 00	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion (DG)
	Point 2 de l'ordre du jour	Élection d'un président de séance (DG)
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour (président de séance)
10 h 00 – 11 h 30	Point 4 de l'ordre du jour	Allocutions des Secrétaires exécutifs des Conventions (président de séance)
	Point 5 de l'ordre du jour	Relations avec les instances des Conventions (président de séance)
11 h 30 – 12 h 30	Point 6 de l'ordre du jour	Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (président de séance)

*Après-midi*

14 h 30 – 15 h 15	Point 7 de l'ordre du jour	Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2009) et réponse de la direction (président de séance)
15 h 15 – 15 h 45	Point 8 de l'ordre du jour	Examen paritaire du travail d'évaluation du FEM (président de séance)
15 h 45 – 16 h 15	Point 9 de l'ordre du jour	Programme de travail quadriennal et budget de l'exercice 10 du Bureau de l'évaluation du FEM (président de séance)
16 h 15 – 17 h 00	Point 10 de l'ordre du jour	Reconduction du directeur du Bureau de l'évaluation (président de séance)
17 h 00 – 18 h 00	Point 11 de l'ordre du jour	Normes fiduciaires applicables par les Entités d'exécution du FEM (président de séance)

***Mardi 23 juin 2009***

*Matin*

9 h 00 – 10 h 30	Point 12 de l'ordre du jour	Système transparent d'allocation des ressources applicable pendant FEM-5 (DG)
10 h 30 – 11 h 30	Point 13 de l'ordre du jour	Approbation du Mémorandum d'accord entre le Conseil du FEM et la Réunion des parties : Services de secrétariat à l'appui du Conseil du Fonds pour l'adaptation (président de séance)
11 h 30 – 12 h 30	Point 14 de l'ordre du jour	Réaffectation du solde des ressources de FEM-4 (DG)

*Après-midi*

14 h 30 – 16 h 00	Point 15 de l'ordre du jour	Programme de travail (DG)
16 h 00 – 17 h 30	Point 16 de l'ordre du jour	Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10 (président de séance)
17 h 30 – 18 h 30	Point 17 de l'ordre du jour	Fonds fiduciaire du FEM à l'appui de certaines plateformes-cadres de FEM-4 (DG)

***Mercredi 24 juin 2009***

*Matin*

9 h 00 – 10 h 00	Point 18 de l'ordre du jour	Recommandations applicables aux modalités de nomination, de reconduction et d'évaluation de la performance pour certains postes (président de séance)
10 h 00 – 11 h 00	Point 19 de l'ordre du jour	Organisation de la quatrième Assemblée du FEM (DG)

11 h 00 – 12 h 00      Point 20 de l'ordre du jour      Questions diverses (travaux codirigés)

***14 h 00 – 16 h 00      Réunion du Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques***

*Après-midi*

16 h 00 – 17 h 30      Point 21 de l'ordre du jour      Compte rendu conjoint des présidents (*travaux codirigés*)